



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT



EXERCICE 2024

ARGELÈS-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBÈRE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBÈRES · MONTESQUIU-DES-ALBÈRES ·
ORTAFFA · PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRÉ · SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES · SOUSO · VALLAURIS · VILLAS-VERMES

Accusé de réception en préfecture
086-200043602-20250915-DL-2025-0191-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Table des matières

<u>Table des matières</u>	<u>1</u>
<u>Note liminaire</u>	<u>2</u>
<u>Caractérisation technique du service assainissement</u>	<u>3</u>
Description générale	3
Structure et mode de gestion du service	3
Moyens humains	4
La population et son raccordement	4
Les industries et leur raccordement	5
Le réseau de collecte des eaux usées	5
Nombre d'interventions sur le réseau	7
Le système d'épuration des eaux	8
Les normes de rejet des stations d'épuration	15
<u>Tarification et recettes du service</u>	<u>17</u>
Modalités de tarification	17
Prix du service	17
Recettes d'exploitation du service	20
<u>Indicateurs de performance</u>	<u>22</u>
La population et son raccordement	22
Le réseau de collecte des eaux usées	22
Le système d'épuration des eaux usées	25
Les rejets des stations d'épuration	26
Les usagers et le service	27
<u>Financement des investissements</u>	<u>28</u>
Montants financiers des travaux engagés	28
En-cours de la dette et montant des amortissements	28
Abandons de créances	29
Programme pluriannuel de travaux	29
<u>Annexe : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse</u>	<u>30</u>

Note liminaire

Le présent rapport relatif au service d'assainissement est élaboré en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi "Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, qui a instauré une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit donc présenter à son assemblée délibérante pour adoption, un ou plusieurs rapports, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces rapports sont ensuite adressés à chaque commune, afin d'être présentés au conseil municipal et mis à disposition du public.

Destinés à l'information de l'utilisateur et à la transparence dans la gestion des services publics, ces documents comprennent l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement établis selon les dispositions fixées par le décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi que l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.

Caractérisation technique du service assainissement

Description générale

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus (CC ACVI) regroupe 15 communes : Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Sorède et Villelongue-dels-Monts, et représente une population de 56 000 habitants environ.

Une permanence est disponible pour les abonnés du service d'assainissement au siège de la CC ACVI à Argelès-sur-Mer, situé 3 impasse de Charlemagne, par téléphone au 04.68.81.63.77 ou par mail (assainissement@cc-acvi.com ou serviceclient@cc-acvi.com).

Le service d'astreinte de la Régie des Eaux permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 h (tél : 04.68.81.63.77 ou 04.68.95.21.95).

Structure et mode de gestion du service

Le service a pour missions la collecte, le transport et le traitement des effluents, ainsi que la relation à la clientèle.

Ces missions sont exercées en régie sur l'ensemble du territoire. La Régie des Eaux assure en effet elle-même l'exploitation du service, prenant en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement.

Autorité territoriale	Communes concernées	Date début de contrat	Mode de gestion	Ancien gestionnaire
CDC	Argelès-sur-Mer	1956	Régie	/
	Laroque-des-Albères Montesquieu-des-Albères Palau-del-Vidre Saint-André Saint-Génis-des-Fontaines Sorède Villelongue-dels-Monts	2002		Régie municipale
	Banyuls-sur-Mer Cerbère Collioure Port-Vendres	2010		SGAD (affermage) Véolia (Concession)
	Elne, Ortaffa	2014		Saur (affermage)
	Bages	2017		Saur (affermage)

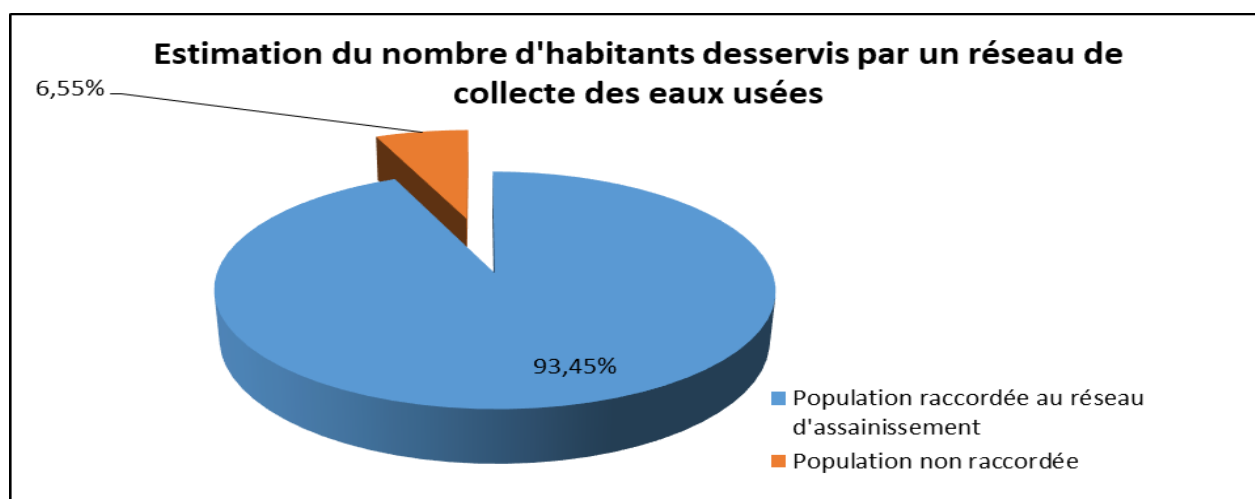
Moyens humains

Le service est composé de 39 équivalents temps plein (incluant les temps de travail des services administratifs affectés au service de l'assainissement) plus 5 saisonniers en période estivale. Ils assurent l'entretien ainsi que le fonctionnement du réseau, des postes de relevages, des différentes stations et du laboratoire d'analyses.

La population et son raccordement

Communes	Population*	Nombre d'abonnements eaux usées	Habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées
	VP181	VP056	D201.0
ARGELÈS-SUR-MER	11078	9012	10363
BAGES	4573	2416	4476
BANYULS-SUR-MER	4644	3698	4463
CERBÈRE	1228	1077	1201
COLLIOURE	2669	3580	2578
ELNE	9581	4558	8973
LAROQUE-DES-ALBÈRES	2275	1707	1978
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	1309	681	836
ORTAFFA	1912	1007	1824
PALAU-DEL-VIDRE	3270	1669	3063
PORT-VENDRES	4057	3084	3870
SAINT-ANDRÉ	3452	2020	3148
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	3015	1733	2768
SORÈDE	3552	2365	3391
VILLELONGUE-DELS-MONTS	1979	1131	1825
TOTAL	58594	39738	54757

* Chiffres de l'INSEE



Les industries et leur raccordement

Communes	Nombre d'autorisations de déversements d'établissements industriels raccordés au réseau de collecte	Nombre d'établissements industriels raccordés au réseau de collecte
	VP200	
ARGELÈS-SUR-MER	4	82
BAGES	1	18
BANYULS-SUR-MER	1	17
CERBÈRE	1	4
COLLIOURE	0	8
ELNE	0	76
LAROQUE-DES-ALBÈRES	1	9
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	0	2
ORTAFFA	0	2
PALAU-DEL-VIDRE	0	5
PORT-VENDRES	0	21
SAINT-ANDRÉ	0	14
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	0	12
SORÈDE	0	7
VILLELONGUE-DELS-MONTS	0	4
TOTAL	8	281

Le réseau de collecte des eaux usées

La totalité du réseau de collecte du territoire est un réseau séparatif, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux de pluie ont des réseaux de collecte distincts.

Le nombre de postes de relevage indiqué correspond aux ouvrages exploités par la Régie.

Communes	Linéaire de réseau (km)	Postes de relevage	Déversoirs d'orage
	VP200		
ARGELÈS-SUR-MER	116,69	23	3
BAGES	28,74	3	0
BANYULS-SUR-MER	40,13	12	2
CERBÈRE	20,53	8	1
COLLIOURE	30,97	8	2
ELNE	47,45	9	0
LAROQUE-DES-ALBÈRES	27,23	6	2
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	14,23	3	0
ORTAFFA	10,84	3	0
PALAU-DEL-VIDRE	20,45	3	1
PORT-VENDRES	29,73	7	2
SAINT-ANDRÉ	26,43	4	0
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	25,19	1	0
SORÈDE	38,73	2	1
VILLELONGUE-DELS-MONTS	22,00	3	2
TOTAL	499,34 km	95	16

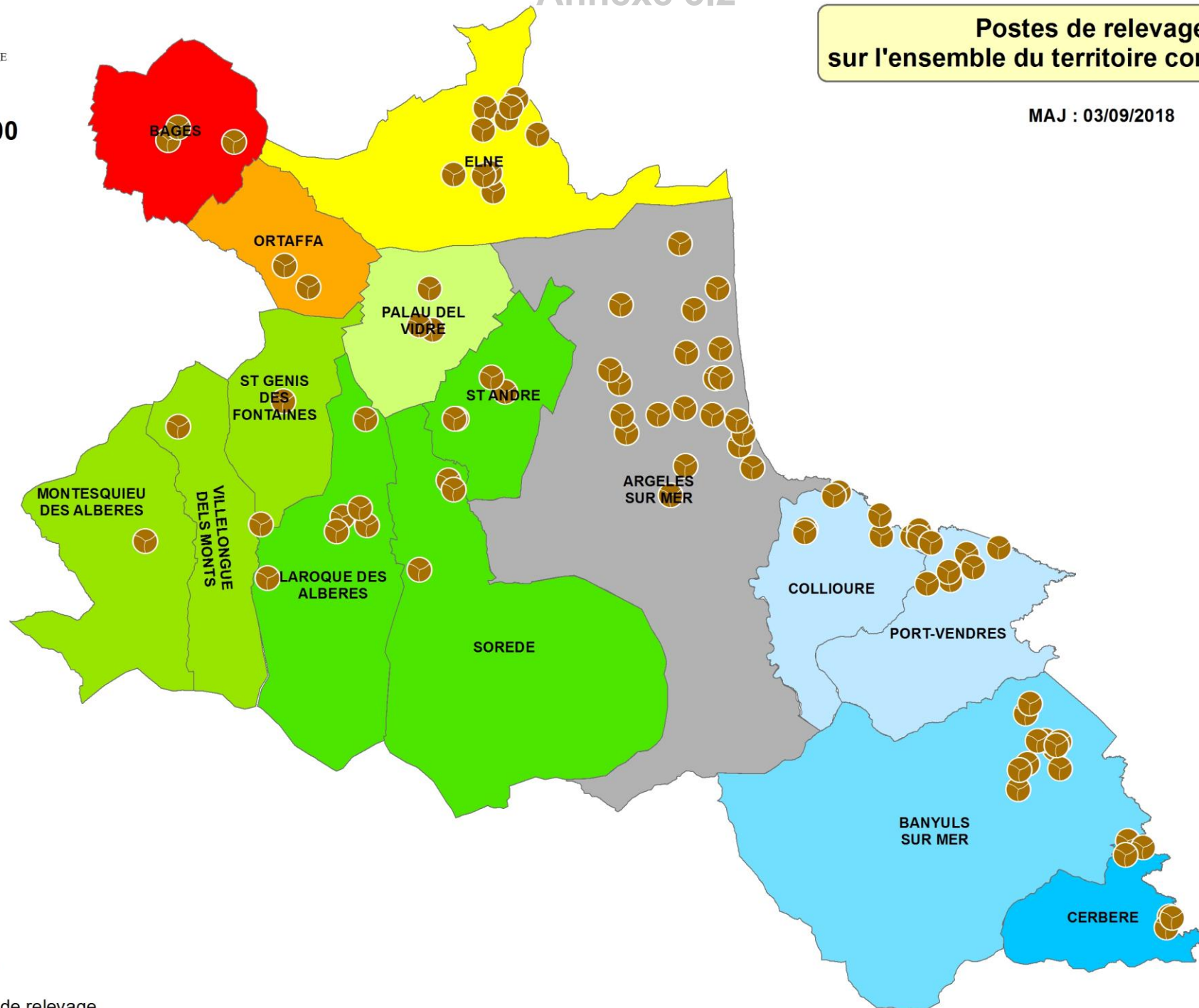
Annexe 3.2



1:120 000

Postes de relevage sur l'ensemble du territoire communautaire

MAJ : 03/09/2018



Légende

 Poste de relevage

Nombre d'interventions sur le réseau

Communes	Nombre d'interventions *	Nombre de points noirs **
ARGELÈS-SUR-MER	170	117
BAGES	73	48
BANYULS-SUR-MER	59	38
CERBÈRE	7	2
COLLIOURE	76	58
ELNE	190	135
LAROQUE-DES-ALBÈRES	28	19
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	13	9
ORTAFFA	28	21
PALAU-DEL-VIDRE	35	18
PORT-VENDRES	16	9
SAINT-ANDRÉ	35	22
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	22	13
SORÈDE	40	26
VILLELONGUE-DELS-MONTS	28	20
TOTAL	818	555

* Interventions sur le réseau excluant les interventions sur les unités techniques

** Un point noir est un point structurel du réseau nécessitant au moins deux interventions par an. Ces points correspondent chacun à une rue.

► En consacrant une partie du budget à l'amélioration des zones de points noirs (ex : remplacement des siphons par des boîtes à passage direct ; réparations de canalisations, etc.), nous réduisons de manière drastique le nombre d'interventions des prochaines années.

Le système d'épuration des eaux

Sur le territoire de la Régie, la CC ACVI exploite 14 stations d'épuration, réparties selon le modèle suivant.

NB. : « DBO₅ » désigne une demande biochimique en oxygène pendant 5 jours et les boues mentionnées sont évacuées et revalorisées en les mélangeant à des déchets végétaux pour la fabrication de compost.

STEP ARGELÈS-SUR-MER	
Territoire collecté	Commune d'Argelès-sur-Mer
Date de mise en service	Juillet 2002
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	20 000 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	126 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	7 560 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 1500m ; prof : 22m)
Volume traité en 2024	1 573 959 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	1 754 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	415,92 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	385,49 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,9 %

STEP BAGES	
Territoire collecté	Commune de Bages
Date de mise en service	2002
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	850 m ³ /j/1269,8m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	5 000 EH/9812 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	300 kg de DBO ₅ /j/588,7 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Agouille de la Mar
Volume traité en 2024	202 628 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	432 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	82,8 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	76,33 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,7 %

STEP BANYULS-SUR-MER	
Territoire collecté	Commune de Banyuls-sur-Mer
Date de mise en service	2011
Filière épuratoire	Biologique à procédé membranaire
Capacité en volume journalier	2 741 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	15 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	900 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 400m ; prof : 22m)
Volume traité en 2024	330 332 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	336 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	81,77 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	80,74 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,3 %

STEP CERBÈRE	
Territoire collecté	Commune de Cerbère
Date de mise en service	1992
Filière épuratoire	Physico-chimique associée à un traitement biologique de type biofiltre
Capacité en volume journalier	1 125 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	7 500 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	450 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Épandage sur bassin versant du ravin del Llaure et infiltration dans la zone alluvionnaire de l'aval du ravin de Peyrefitte
Volume traité en 2024	97 366 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	85 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	24,14 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	22,28 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	94,9 %

STEP DOMAINE DES ALBÈRES (LAROQUE-DES-ALBÈRES)	
Territoire collecté	Lotissement du Domaine des Albères
Date de mise en service	1970
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	225 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	1 500 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	90 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Rivière de Laroque
Volume traité en 2024	Pas de comptage
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	2,7 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	2 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	1,05 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	96,4 %

STEP ELNE	
Territoire collecté	Commune d'Elne
Date de mise en service	2004
Filière épuratoire	Biologique à boues activées associée à un traitement du phosphore et biofiltration
Capacité en volume journalier	3 345 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	15 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	900 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Agouille de la Mar
Volume traité en 2024	491 388 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	556 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	173,68 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	168,02 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,8 %

STEP ORTAFFA	
Territoire collecté	Commune d'Ortaffa
Date de mise en service	2013
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	462 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	3 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	182 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Tech
Volume traité en 2024	77 991 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	107 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	35,44 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	31,97 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,38 %

STEP PALAU-DEL-VIDRE	
Territoire collecté	Commune de Palau-del-Vidre
Date de mise en service	1984 et 2012 (réhabilitation)
Filière épuratoire	Biologique à boues activées associée à un traitement bactériologique
Capacité en volume journalier	700 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	4 700 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	282 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Riberette
Volume traité en 2024	152 082 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	207 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	44,41 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	40,28 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,1 %

STEP PORT- VENDRES COLLIOURE	
Territoire collecté	Communes de Port-Vendres et Collioure
Date de mise en service	1994 (prétraitement) et 2009 (extension biologique)
Filière épuratoire	Biologique de type SBR (Sequencing Batch reactor)
Capacité en volume journalier	5 400 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	32 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	1 920 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 260m; prof : 20m)
Volume traité en 2024	522 545 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	559 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	152,29 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	130,83 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	96,3 %

STEP INTERCOMMUNALE 1 (SAINT-ANDRÉ)	
Territoire collecté	Communes de Laroque-des-Albères, Saint-André, Sorède
Date de mise en service	2002
Filière épuratoire	Biologique à boues actives associée à un traitement bactériologique
Capacité en volume journalier	2 550 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	17 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	1 020 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Rivière de Saint-André
Volume traité en 2024	459 257 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	546 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	171,38 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	161,35 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,3 %

STEP INTERCOMMUNALE 2 (VILLELONGUE-DELS-MONTS)	
Territoire collecté	Communes de Montesquieu-des-Albères, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts
Date de mise en service	2016
Filière épuratoire	Biologique à boues actives associée à un traitement du phosphore et à un traitement bactériologique.
Capacité en volume journalier	2 160 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	14 400 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	864 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Tech
Volume traité en 2024	307 719 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	291 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2024 (tonnes de matières sèches)	114,48 tonnes
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	112,13 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,5 %

STEP DE COSPRONS (PORT- VENDRES)	
Territoire collecté	Hameau de Cosprons
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs digesteurs et filtration sur un lit de sable.
Capacité en volume journalier	30 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	150 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	9 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	La Baillaury
Volume traité en 2024	Pas de comptage
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	10 kg DBO ₅
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	0 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée

STEP DU MAS PARER (BANYULS-SUR-MER)	
Territoire collecté	Mas Parer
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs-digesteurs et filtration sur lit de sable
Capacité en volume journalier	30 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	150 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	9 kg DBO/j
Milieu récepteur	La Baillaury
Volume traité en 2024	Pas de comptage
Quantité de boues évacuées 2024 ^{*p9} (tonnes de matières sèches)	0,443 tonne
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée

STEP DU RIMBAU (COLLIOURE)	
Territoire collecté	Hameau du Rimbeau
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs-digesteurs et infiltration
Capacité en volume journalier	18 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	100 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	6 kg DBO/j
Milieu récepteur	Infiltration
Volume traité en 2024	Pas de comptage
Quantité de boues évacuées 2024 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	0 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée

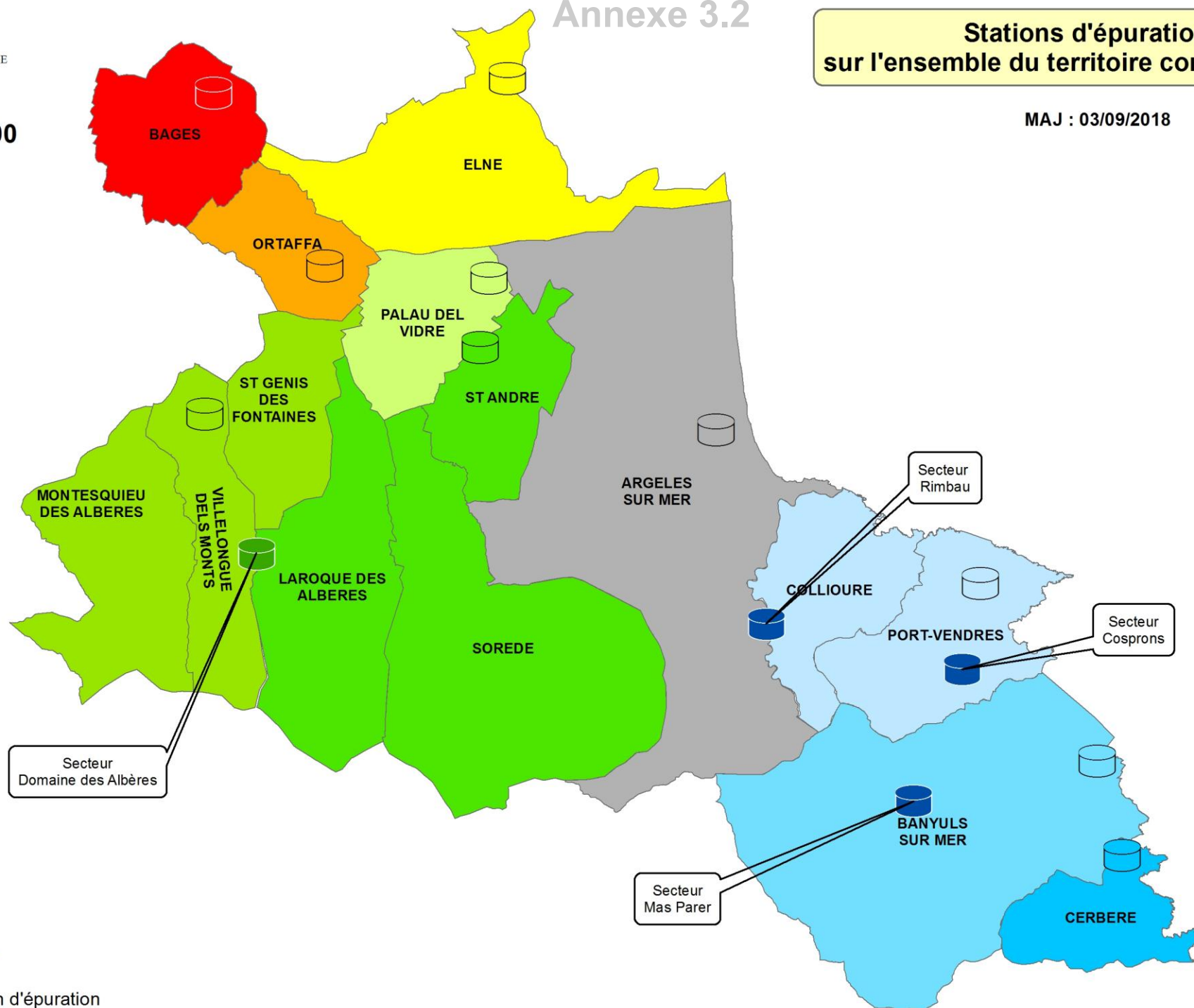


1:120 000

Annexe 3.2

Stations d'épuration sur l'ensemble du territoire communautaire

MAJ : 03/09/2018



Légende



Station d'épuration

Annexe 3.2

Les normes de rejet des stations d'épuration

Stations d'épuration	Arrêtés	Normes de rejet												
		Concentrations (mg/l)						u/100ml		Rendements (%)				
		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NGL	PT	E-Coli	Entérocoques	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
ARGELÈS-SUR-MER	663/1998 du 04/03/98	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
BAGES	3277/2002	19	70	35	6	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BANYULS-SUR-MER	688/89	25	125	35	/	/	/	100	/	80	75	90	/	/
CERBÈRE	DREAL/DE/2017184-0002	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
DOMAINE DES ALBÈRES	du 18/06/1972	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
ELNE	804/2002	15	50	35	5	15	1	/	/	/	/	/	/	90
ORTAFFA	2013220/0008	25	125	35	/	/	/	/	/	70	75	90	/	/
PALAU-DEL-VIDRE	294//2007 du 29/01/2007	15	90	25	15	/	/	1000 (saison)	1000 (saison)	96	88	95	85	/
PORT-VENDRES - COLLIOURE	4102 du 19/11/2007	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
INTERCOMMUNALE 1 SAINT- ANDRÉ	2479/2000 du 13/7/00	25	125	35	15	/	/	1000 (saison)	1000 (saison)	/	/	/	/	/
INTERCOMMUNALE 2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	2013150-0004 du 30/05/2013	25	125	35	15	/	2	2000 (saison)	1000 (saison)	/	/	/	/	/
RIMBAU	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/
COSPRONS	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/
MAS PARER	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/

Légende : **DBO₅** : demande biochimique en oxygène pendant 5 jours – **DCO** : demande chimique en oxygène – **MES** : matières en suspension – **NTK** : azote total – **NGL** : azote global – **PT** : phosphore total

Tarification et recettes du service

Modalités de tarification

✓ Abonnement et consommation

Les tarifs de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2024 et 1^{er} janvier 2025 ont été fixés par les délibérations :

- n° DL2023-0270 lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023.
- n° DL2024-0290 lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024.

✓ Autres prestations

Les bordereaux de prix de l'ensemble des tarifs aux usagers sont disponibles sur le site internet de la CC ACVI (<https://www.cc-acvi.com/vivre-et-habiter/eau-assainissement/services-aux-clients/facturation-tarification/>).

Ils ont été fixés par la délibération n° DL2024-0290 lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024.

Prix du service

✓ Facture type et variations

Les factures suivantes précisent les variations entre le 01/01/2024 et le 01/01/2025 et sont données pour une consommation annuelle d'un ménage de référence (120m³) :

ARGELÈS SUR MER				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	46,76	52,01	11,23%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<100m ³)	100	0,73	1,01	38,36%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>100m ³)	20	1,17	1,01	-13,68%
TAXES REVERSEES A DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16		-100%
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	120		0,01	100,00%
Montant total HT pour 120 m ³ part ASSAINISSEMENT		162,36	174,41	7,42%
TVA (10%)		16,24	17,44	7,42%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m ³		178,60 €	191,85 €	
Prix total TTC au m ³		1,49 €	1,60 €	

BAGES				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	36,72	45,31	23,39%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	120	1,26	1,36	7,94%
TAXES REVERSEES A DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16		-100,00%
PERFORMANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	120		0,01	100,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		207,12	209,71	1,25%
TVA (10%)		20,71	20,97	1,25%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		227,83 €	230,68 €	
Prix total TTC au m³		1,90 €	1,92 €	

BANYULS-SUR-MER				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,80	31,37	98,54%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	120	2,05	1,89	-7,80%
TAXES REVERSEES A DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16		-100,00%
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	120		0,01	100,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		281,00	259,37	-7,70%
TVA (10%)		28,10	25,94	-7,70%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		309,10 €	285,31 €	
Prix total TTC au m³		2,58 €	2,38 €	

CERBÈRE				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	28,35	39,73	40,14%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	120	1,46	1,49	2,05%
TAXES REVERSEES A DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16		-100,00%
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	120		0,01	100%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		222,75	219,73	-1,36%
TVA (10%)		22,28	21,97	-1,36%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		245,03 €	241,70 €	
Prix total TTC au m³		2,04€	2,01 €	

COLLIOURE / PORT-VENDRES				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Evolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,80	31,37	98,54%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	120	2,07	1,90	-8,21%
TAXES REVERSEES A DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
MODERNISATION DES RESEAUX (AERMC)	120	0,16		-100,00%
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	120		0,01	100%
Montant total HT pour 120 m ³ part ASSAINISSEMENT		283,40	260,57	-8,06%
TVA (10%)		28,34	26,06	-8,06%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m ³		311,74 €	286,63 €	
Prix total TTC au m ³		2,60 €	2,39 €	

ELNE				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	43,5	49,83	14,55%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	120	1,17	1,30	11,11%
TAXES REVERSEES A DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16		-100,00%
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	120		0,01	100%
Montant total HT pour 120 m ³ part ASSAINISSEMENT		203,10	207,03	1,94%
TVA (10%)		20,31	20,70	1,94%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m ³		223,41 €	227,73 €	
Prix total TTC au m ³		1,86 €	1,90 €	

LAROQUE-DES-ALBÈRES / SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES / VILLELONGUE-DELS-MONTS/MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	30,75	41,33	34,41%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	120	1,20	1,32	10%
TAXES REVERSEES A DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16		-100,00%
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	120		0,01	100%
Montant total HT pour 120 m ³ part ASSAINISSEMENT		193,95	200,93	3,60%
TVA (10%)		19,40	20,09	3,60%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m ³		213,35 €	221,02 €	
Prix total TTC au m ³		1,78 €	1,84 €	

ORTAFA				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	45,74	51,33	12,22%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	120	1,93248	1,81	-6,34%
TAXES REVERSEES A DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16		-100,00%
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	120		0,01	100%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		296,84	269,73	-9,13%
TVA (10%)		29,68	26,97	-9,13%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		326,52 €	296,70 €	
Prix total TTC au m³		2,72 €	2,47 €	

PALAU-DEL-VIDRE / SAINT-ANDRÉ / SORÈDE				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/24 (€HT)	Prix au 01/01/25 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	26,25	38,33	46,02%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	120	1,20	1,32	10%
TAXES REVERSEES A DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16		-100,00%
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	120		0,01	100%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		189,45	197,93	4,48%
TVA (10%)		18,95	19,79	4,48%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		208,40 €	217,72 €	
Prix total TTC au m³		1,74 €	1,81 €	

► En 2022, une étude de lissage du prix de l'assainissement a été engagée puis mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023, l'objectif étant une tarification unique à l'échéance 2030.

Recettes d'exploitation du service

Recettes d'exploitation (€HT)						
	Redevances d'assainissement (€HT)	Redevances modernisation des réseaux (€HT)	Prestations travaux (€HT)	PFAC (€HT)	Primes pour épuration (€HT)	Autres produits annexes (€HT)
ARGELÈS-SUR-MER	2 206 314,02	244 247,20	13 973,87	169 776,65	124 655,70	58 435,14
BAGES	305 377,05	27 646,08	2805,00	6992,64	13 882,02	10 301,95
CÔTE VERMEILLE	1 989 506,76	143 355,52	19 389,78	136 942,57	60 047,01	83 755,29
ALBÈRES	1 463 631,28	152 246,48	33 601,48	180 158,08	67,515,30	62 521,31
ELNE	771 311,16	75 760,48	2 901,48	48 310,35	36 068,63	21 662,55
ORTAFA	212 042,03	13 752,64	-	9 169,78	8 101,36	4 210,78
TOTAL	6 948 182,30 €	657 008,40 €	72 671,61 €	551 350,07 €	310 270,02 €	240 887,02

Communes	Volume facturés (m³)	Montant des recettes liées à la facturation pour l'année 2023 (€HT)
	VP068	DC184
ARGELÈS-SUR-MER	1 525 769	2 450 561,22
BAGES	172 788	333 023,13
BANYULS-SUR-MER	298 345	717 748,87
CERBÈRE	87 964	173 157,05
ELNE	499 189	847 071,64
DOMAINE DES ALBÈRES	Inclus dans STEP Intercommunale n°1	
ORTAFFA	85 954	225 794,67
PALAU-DEL-VIDRE	FAUX	226 322,46

PORT-VENDRES-COLLIOURE	508 960	1 241 956,36
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	511 533	864 381,37
INTERCOMMUNALE N°2- VILLELONGUE-DELS-MONTS	305 764	525 173,93
TOTAL	3 996 266 m³	7 605 190,70 €

	Montant des impayés sur factures 2023 au 31/12/24 (€HT)	Montant TTC des factures émises en 2023	Taux d'impayés
	VP268	VP185	P257.0
ARGELÈS-SUR-MER	49 623,47	2 539 800,25 €	1,95
BAGES	12 650,77	365 103,35€	3,46
CÔTE VERMEILLE	60 731 ,88	2 320 453,04 €	2,62
ALBÈRES	30 903,85	1 626 937,80 €	1,90
ELNE	41 252,06	915 133,35 €	4,51
ORTAFFA	6 160,30	223 692,66 €	2,75
TOTAL	201 322,33 €	7 991 120,45 €	2,52

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)

2023 2,86%	2024 2,52%	
----------------------	----------------------	---

Indicateurs de performance

Communes	Taux de desserte
	P201.1
ARGELÈS-SUR-MER	93,3%
BAGES	
BANYULS-SUR-MER	
CERBÈRE	
COLLIOURE	
ELNE	
LAROQUE-DES-ALBÈRES	
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	
ORTAFFA	
PALAU-DEL-VIDRE	
PORT-VENDRES	
SAINT-ANDRÉ	
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	
SORÈDE	
VILLELONGUE-DELS-MONTS	

La population et son raccordement

Taux de desserte (P201.1)		
2023 99%	2024 93,3%	

Le réseau de collecte des eaux usées

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées (P202.2B)		
2023 91	2024 91	

Stations d'épuration	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines)
	P203.3
ARGELÈS-SUR-MER	Conforme
BAGES	Conforme
BANYULS-SUR-MER	Conforme
CERBÈRE	Conforme
ELNE	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Conforme
ORTAFFA	Conforme
PALAU DEL VIDRE	Conforme
PORT-VENDRES-COLLIOURE	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	Conforme

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU* (P203.3)

2023 100%	2024 100%	→
---------------------	---------------------	---

* L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH (équivalents habitants).

Système d'assainissement	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
	P253.2
ARGELÈS-SUR-MER	0,30%
BAGES	0,81%
BANYULS-SUR-MER	0,43%
CERBÈRE	0,31%
ELNE	0,24%
DOMAINE DES ALBÈRES	0,00%
ORTAFFA	0,78%
PALAU DEL VIDRE	0,04%
PORT-VENDRES-COLLIOURE	0,24%
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	0,13%
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	0,22%
TOTAL	0,28%

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

2023 0,24%	2024 0,28%	
----------------------	----------------------	--

* L'indicateur est calculé sur la base des travaux réceptionnés en 2023.

Système d'assainissement	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
	P252.2
ARGELÈS-SUR-MER	100
BAGES	167
BANYULS-SUR-MER	95
CERBÈRE	10
ELNE	285
DOMAINE DES ALBÈRES	Inclus dans STEP Intercommunale n°2
ORTAFFA	194
PALAU DEL VIDRE	88
PORT-VENDRES-COLLIOURE	110
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	73
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	68
TOTAL	111

Nb de points du réseau de collecte par 100 km de réseau nécessitant des interventions de curage fréquentes. (P252.2)

2023 110	2024 111	
--------------------	--------------------	---

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

2023 100	2024 100	
--------------------	--------------------	---

Le système d'épuration des eaux usées

Stations d'épuration	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
	P204.3
ARGELÈS-SUR-MER	Conforme
BAGES	Conforme
BANYULS-SUR-MER	Conforme
CERBÈRE	Non conforme
ELNE	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Conforme
ORTAFFA	Conforme
PALAU-DEL-VIDRE	Conforme
PORT-VENDRES - COLLIOURE	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1 SAINT ANDRÉ	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	Conforme

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU* (P204.3)		
2023 96,1%	2024 98,2506	

* L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH (équivalents habitants).

Les rejets des stations d'épuration

Stations d'épuration	Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau			Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du Service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
	P254.3			P205.3
ARGELÈS-SUR-MER	2023 100%	2024 100%	→	Conforme
BAGES	2022 100%	2024 100%	→	Conforme
BANYULS-SUR-MER	2023 100%	2024 100%	→	Conforme
CERBÈRE	2023 75%	2024 100%	↗	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Station non concernée			Conforme
ELNE	2023 100%	2024 100%	→	Conforme
ORTAFFA	2023 100%	2024 100%	→	Conforme
PALAU-DEL-VIDRE	2023 91,7%	2024 100%	↗	Conforme
PORT-VENDRES - COLLIOURE	2023 94,2%	2024 96,2%	↗	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1 SAINT ANDRE	2023 100%	2024 100%	→	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS- MONTS	2023 100%	2024 100%	→	Conforme

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU* (P205.3)

2023 98,8%	2024 100%	↗
---------------	--------------	---

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

2023 100%	2024 100%	→
--------------	--------------	---

* L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH.

Les usagers et le service

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)			Taux de réclamations (P258.1)		
2023 0,075	2024 0,055		2023 0,17	2024 0,24	

Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés

	En-cours de la dette au 31 décembre (€HT)	Annuité de l'emprunt (€HT)	Épargne brute (CAF Brute) (€HT)	Durée d'extinction de la dette de la CC ACVI (années)
	VP182		VP183	P256.2
TOTAL	12 067 062,95 €	1 401 087,99 €	1 763 192,57 €	6,84 ans

	Montant des travaux réalisés (€HT)	Subventions d'investissement (€HT)
	DC 195	
ARGELÈS-SUR-MER	793 579	264 404
BAGES	69 854	88 006
CÔTE VERMEILLE*	1 114 089	785
ALBÈRES**	154 424	9 064
ELNE	117 600	1 570
ORTAFA		314
TOTAL	2 249 546 €	364 143 €

* Côte Vermeille : Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres.

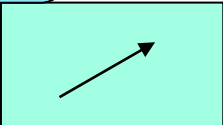
** Albères : Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Palau-del-Vidre, Saint-Génis-des-Fontaines.

En-cours de la dette et montant des amortissements

Durée d'extinction de la dette de la CC ACVI (P256.2)		
2023 6,75 ans	2024 6,84 ans	

Abandons de créances

	Abandons de créances (€HT)	Volumes facturés (m ³)	Abandons de créances (€/m ³)
	VP119	VP068	P207.0
TOTAL	74 632,14 €	3 996 266 m³	0,018 €/m³

Montant des abandons de créances (P207.0)		
2023 0,010€/m ³	2024 0,018€/m ³	

Programme pluriannuel de travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été adopté pour l'exercice 2024.

**Annexe : Note d'information de
l'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée et Corse**

ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

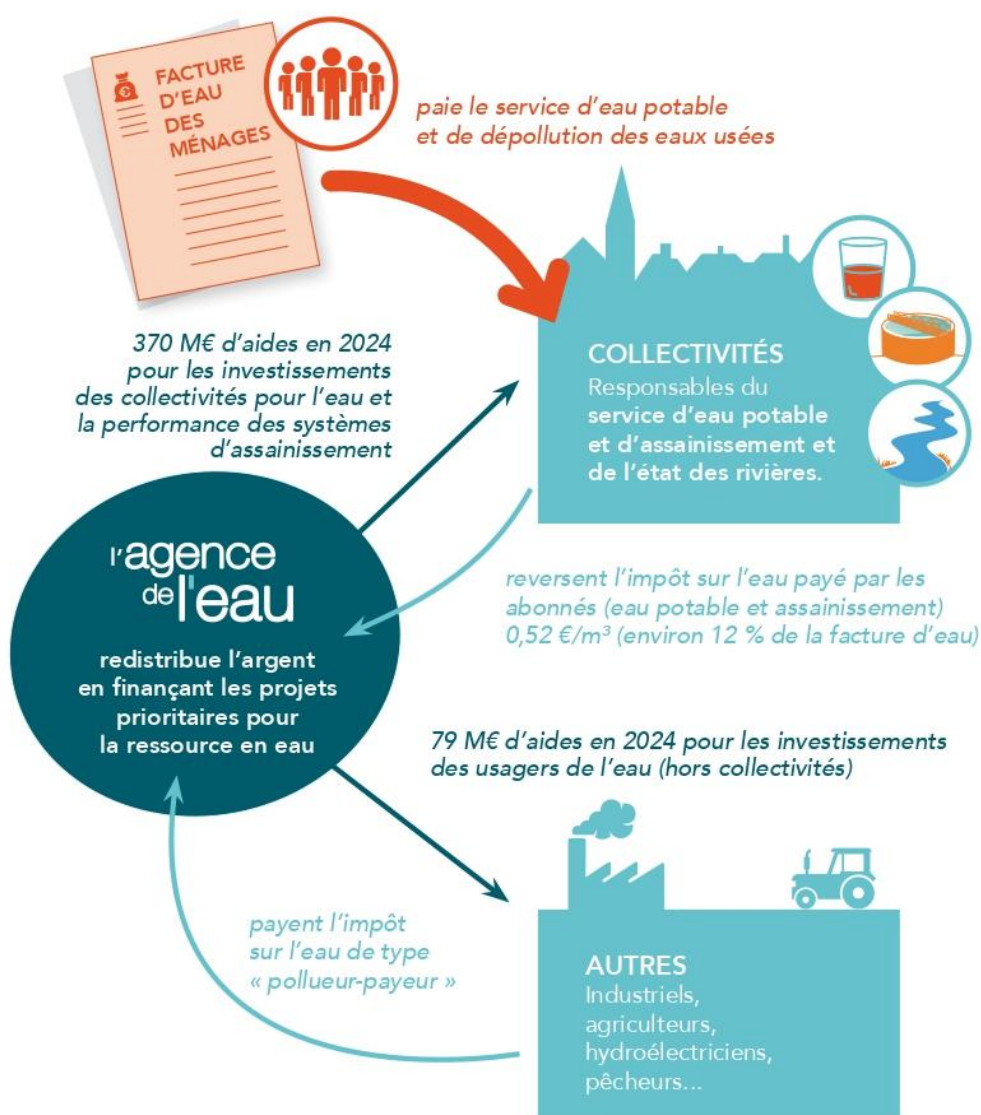
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**
15 millions €

- **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- **Pour réduire les pollutions industrielles**
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- **Pour la solidarité internationale**
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

Annexe 3.2

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

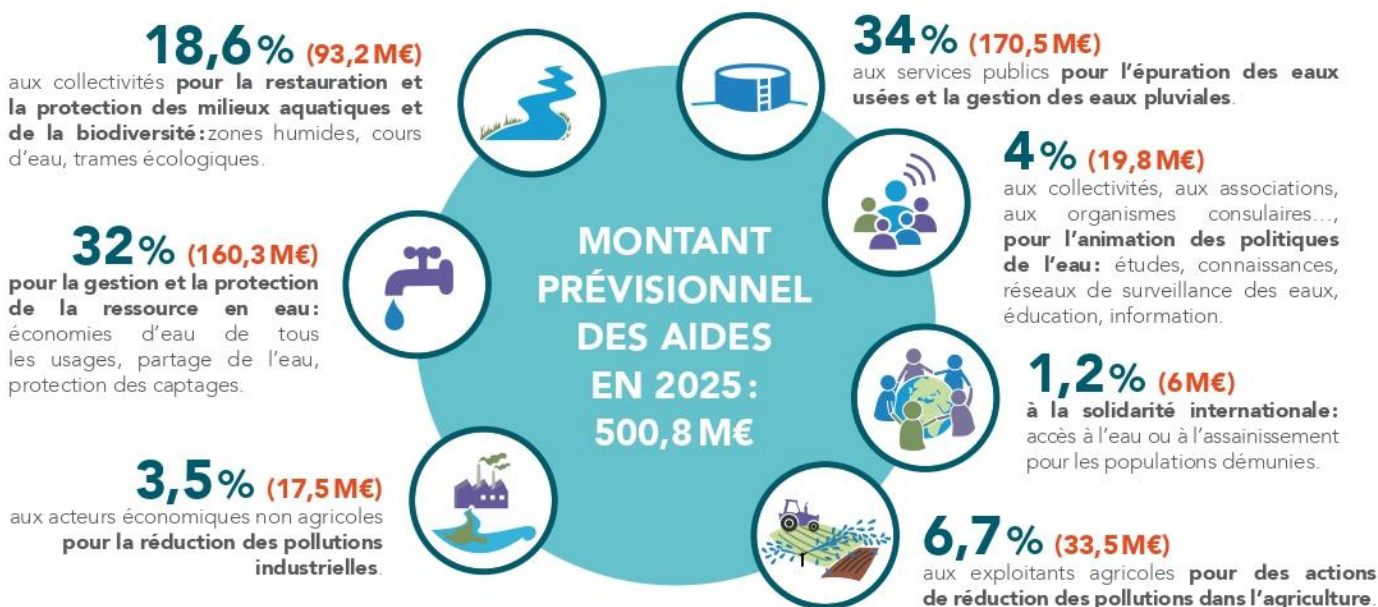
2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

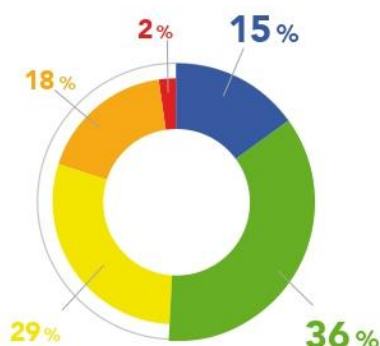
UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



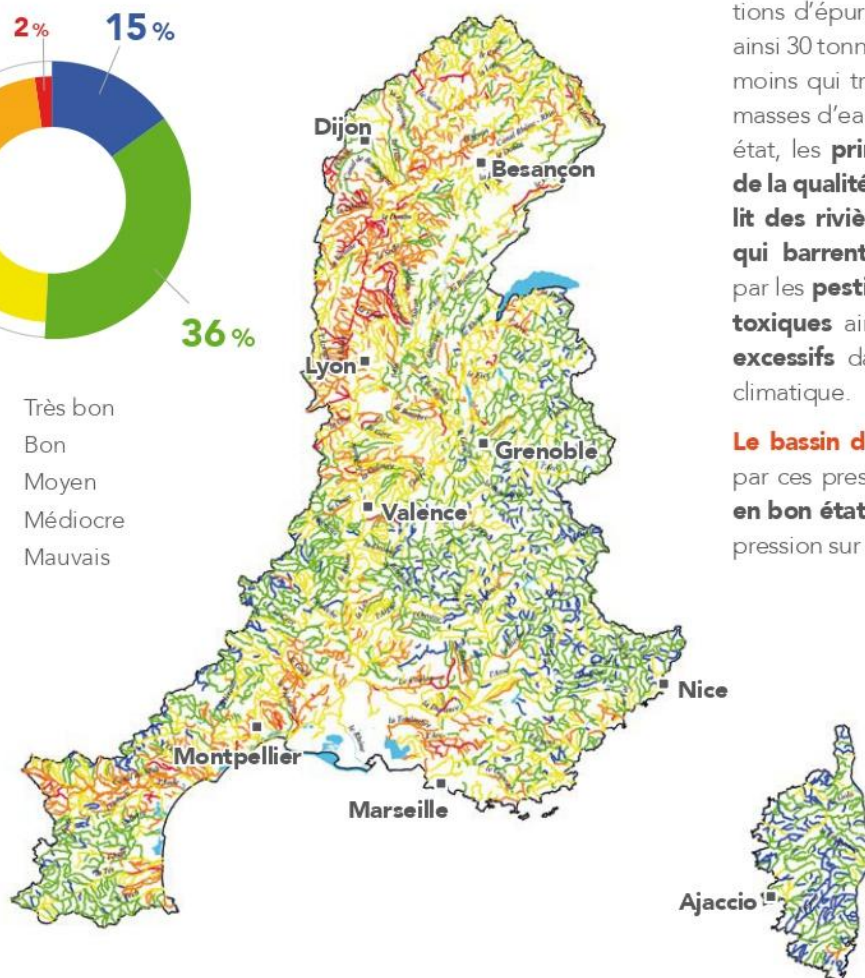
- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données 2021



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes